

REPUBLIQUE DU CONGO

--- DU TRAVAIL?
MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DE LA SECURITE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DU CONTENTIEUX

ECRET No 96-324 /MTFPSS/DGF

DC/SRSA.-

Portant révision de la situation
Administrative de Monsieur MALONGA
(Moïse) Veterinaire Inspecteur de
l'Elevage de 2e echelon des cadres
de la categorie A, hierarchie I
des Services Techniques (Elevage)

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT.

(/ISAS:

D.G.B.-

(/u la Constitution du 15 Mars 1992;
(/u la loi no 021/89 du 14 Novembre 1989 portant re-
fonte du statut general de la Fonction Publique;
(/u le decret no 59/23 du 30 Janvier 1959 fixant les
conditions d'integration dans les cadres des categories B,C,D,
E (actuellement A,B,C,D) des fonctionnaires;

(/u le decret no 62/130/MF du 9 Mai 1962 fixant le
regime des remunerations des fonctionnaires;

(/u le decret no 62/198/FP du 5 Juillet 1962 relatif
à la nomination et à la revocation des fonctionnaires;

(/u le decret no 67/50/FP-BE du 24 Fevrier 1967 regl-
mentant la prise d'effet du point de vue de la solde des act-
relatifs aux nominations, integrations, reconstitutions de ca-
rieres et reclassements, notamment en son article 1er et 2e;

D.G.C.F.-

(/u le decret no 82/842 du 16 Septembre 1982 portant
statut particulier de la Recherche Scientifique;

(/u le decret no 74/470 du 31 Decembre 1974 abrogeant
et remplaçant les dispositions du decret no 62/196/FP du 5
juillet 1962 fixant les echelonnements indiciaires des fonction-
naires;

(/u le decret no 94/769 du 28 Decembre 1994 portant
suspension des effets financiers a la suite d'une titularisa-
tion, d'un avancement, d'une revision de situation administra-
tive ou tout autre promotion;

(/u le decret no 95/25 du 22 Janvier 1995 portant no-
mination du premier Ministre, Chef du Gouvernement;

(/u le decret no 95/26 du 22 Janvier 1995 portant no-
mination des membres du gouvernement;

(/u le decret no 95/32 du 2 Fevrier 1995 portant org-
nisation des interims des membres du Gouvernement;

(/u l'arrete no 2087/FP du 21 Juin fixant le regleme-
sur la solde des fonctionnaires;

(/u la lettre no 1506 du 5 Octobre 1994 du Premier
Ministre Chef du Gouvernement;

(/u les arretes d'integrations de titularisation, de
nomination, de promotion et de reclassement et nomination r-
meros:

- 8827/MTPS-DGTFP-DFF du 3 Octobre 1981
- 592/MAE-SGAE-DAAF du 3 Novembre 1983
- 2119/MTPS-DGTFP-DFF du 17 Mars 1984
- 3434/MTPS-DGTFP-DFF du 27 Avril 1984
- 3464/MTERFPPS-DGFP-DGPCE du 11 Avril 1986
- 7497/MTSSJ-DGFP-DGPCE du 29 Decembre 1988

DECRETE

Article 1er.- La situation administrative de Monsieur MALONGA (Moïse), Veterinaire, Inspecteur de l'Elevage de 2e echelon des cadres de la categorie A, hierarchie I, des services Techniques (Elevage) est revisee selon le tableau ci-apres:

Ancienne situation

Nouvelle situation

Categorie B, Hierarchie I

Services Techniques (Elevage)

- Titulaire du Diplôme de l'Ecole Zootechnie de Medecine Veterinaire d'Armavir (URSS), est integre et nomme au grade de controleur d'Elevage stagiaire indice 530 pour compter du 28 Mai 1981, date effective de prise de service de l'interesse (arrête n° 8227/MTPS-DGTFP-DFP du 3 Octobre 1981)

- Titularise et nomme Controleur d'Elevage de 1er echelon, indice 590 pour compter du 28 Mai 1982. (arrête n° 592/MAE-SGAE-DAAF-du 18 Novembre 1983.)

Categorie B, Hierarchie I

personnel Technique de la Recherche Scientifique.

-Integre et nomme à concordance de categorie et d'indice au grade d'Assistant Technique stagiaire, indice 530 pour compter du 1er Janvier 1983. Arrête n° 2119/MTPS-DGTFP-DFP du 17 Mars 1984)

Categorie A, Hierarchie II

Services Techniques (Agriculture et Elevage)

- Titulaire du Diplôme de l'Ecole de Zootechnie et de Medecine Veterinaire d'Armavir (URSS) est integre et nomme au grade d'Ingenieur des Travaux d'Elevage stagiaire indice 650 pour compter du 28 Mai 1981 date effective de prise de service de l'interesse. (arrête n° 3434/MTBS-DGTFP-DFP du 27 Avril 1984)

-Promu au 2e echelon indice 780 pour compter du 28 Mai 1985 (Arrête n° 3462/MTERFPPS-DGTFP-DGTFP du 11 Avril 1986)

Categorie A, Hierarchie II

Services Techniques (Agriculture et Elevage)

- Titulaire du Diplôme de l'Ecole de Zootechnie et de Medecine Veterinaire d'Armavir (URSS) est integre et nomme Ingenieur des Travaux d'Elevage stagiaire, indice 650 pour compter du 28 Mai 1981, date effective de prise de service de l'interesse

- Titularise et nomme Ingenieur des Travaux d'Elevage de 1er echelon, indice 710 pour compter du 28 Mai 1982.

Categorie A, Hierarchie I

Integre et nomme à Concordance de categorie et d'indice au grade d'assistant Technique Principal de 1er echelon indice 710 pour compter du 1er Janvier 1983.

- classe au 2e echelon, indice 780 pour compter du 1er Janvier 1983.

- Promu à 3 ans au 3e echelon indice 860 pour compter du 21 Janvier 1986.

Categorie A, Hierarchie I

Recherche Scientifique

- Titulaire du Diplôme de "Master de Science" en Medecine Veterinaire de l'Academie.

Agricole de l'Ukraine est reclasse et nomme au grade d'attache de Recherche de 3e echelon, indice 1010 pour compter du 8 Octobre 1991, date effective de prise de service de l'interesse a l'issue de son stage Acc= Neant

- Promu au 3^e échelon, indice 860 pour compter du 28 Mai 1987 (Arrêté n° 7497/MTSS-DGFP-DGPCE du 29 Décembre 1988)

Catégorie A, Hierarchie I

- Titulaire du diplôme de vétérinaire obtenu à la Faculté de Médecine Vétérinaire de l'Académie Agricole de l'Ukraine (URSS) est reclassé et nommé au grade de Vétérinaire Inspecteur de l'Elevage de 2^e échelon, indice 940 pour compter du 8 Octobre 1991, date effective de reprise de service de l'intéressé à l'issue de son stage ACC=Neant (Decret n° 93/473/MFPRA-DGFP-DGCA du 12 Octobre 1993)

Article 2.- Conformément aux dispositions du décret n° 94/769 du 28 Décembre 1994, cette révision de situation administrative ne produira aucun effet financier jusqu'à nouvel ordre./-

ARTICLE 3.- Le présent Decret qui prendra effet du point de vue de l'application pour compter des dates ci-dessus indiquées, sera enregistré, publié au JORC et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 9 Juillet 1996

- Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

- Le Ministre de l'Education
Nationale, de la Recherche
Scientifique et de la Tech-
nologie chargé de l'Ensei-
gnement Technique,

- Martial de Paul IKOUNGA-

Le Ministre du Travail, de la
Fonction Publique et de la Sé-
curité Sociale

- Professeur Anaclet TSOMAMBE-

- Général Jacques Joachim YHOMBY-OP

Le Ministre Délégué auprès du Min-
tre de l'Economie et des Finances
chargé du Budget et de la Coordi-
nation des Régies,

- Le Chef Daniel Adamo M A T E T A.

COMPTATIONS :

- JORC.....	3
- DCCG.....	3
- DGFP-DC.....	3
- DGCP-BST.....	3
- DGB.....	3
- DGB.....	2
- DGAE.....	3
- DGRS.....	3
- INTERESSE.....	1
- DOSSIER.....	3
- SGG/BC.....	3